

Impression du registre électronique

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Numéro :	3	Date de dépot :	15/03/2021	Heure de dépot :	15:30	Valide :	☑	Modéré :	
Observation :	déposition								
	Bonjour,								
	Vous trouverez ci joint notre participation à l'enque concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01	uête publique							
	Bonne réception . Merci de me confirmer la réce	ption .							
	Madeleine Chatard Leculier représentant l'assoc	ciation ACER							
	L'absence de virus dans ce courrier électronique https://www.avast.com/antivirus	e a été vérifiée par le	e logiciel antivir	us Avast.					
Nom :									
Adresse :									
Cedex :	0	Ville :							
Email :	acer.asso01@gmail.com			Téléphone :					
Fichier :	balan photovoltaique.pdf								
Numéro :	4	Date de dépot :	15/03/2021	Heure de dépot :	15:45	Valide :	☑	Modéré :	
Observation :	Fwd: déposition								
	Bonjour,								
	Vous trouverez ci dessous et joint t notre participation à l'enquête publique concernant le parc Photovoltaïque de Balan 01								
	Bonne réception . Merci de me confirmer la réception .								

EP20505 1/4

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Madeleine Chatard Leculier représentant l'association ACER

- *L'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur la commune de Balan va augmenter la**
- **capacité de production d'énergie renouvelable et c'est donc une bonne nouvelle.*
- *Par contre, son implantation amène plusieurs remarques car elle n'est pas satisfaisante sur**
- **plusieurs points :**
- **Tout d'abord, il est vraiment regrettable que sur le terrain prévu, la coupe des arbres se soit**
- **faite avant le début de l'enquête publique, rendant irréversible cette évolution... au mépris**
- **de la consultation du public..*
- 1) Ce parc photovoltaique va se faire sur une zone polluée, ancienne carrière qui a servi de
- décharge pendant au moins 20 ans. Ces ordures ménagères contenaient très certainement des
- polluants qui sont encore présents et doivent percoler dans la lône voisine et dans la nappe... Cette
- décharge n'a pas fait l'objet de réglementation normalement obligatoire me semble t- il !
- Il n'y a pas eu et il n'y a pas actuellement de surveillance de cette décharge pas de drain pas de
- récupération des lexiviats, pas de contrôle piézométrique...il est dit dans l'étude qu'il n'y a pas de
- pollution de l'eau mise en évidence... mais elle n'a pas été recherchée apparemment!! Cette
- remarque lue dans l'étude est cocasse voire stupéfiante quand on constate in situ , en plus, les
- écoulements polluants de la casse voisine !!!)!
- 2) Laissé en zone de friche depuis plus de 20 ans, sans intervention humaine, cet espace conséquent
- de plus de 5 hectares est devenu un bois conséquentpar sa dimension ; il a été réinvestie par les
- animaux, insectes, oiseaux, chauves souris . Il a été colonisé très facilement du fait de sa situation
- en bordure d'un espace protégé humide riche de biodiversité. De très nombreux oiseaux certains
- dits espèces non en danger et d'autres que l'on ne voit presque plus tels la pie grièche grise, le
- milan noir, nichaient dans cette espace devenue sauvage et riche en

EP20505 2/4

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

terme de biodiversité.

Les arbres nombreux qui ont poussé ont contribué bien sur à cette expansion que nous avons

constaté lors la visite sur site , même avec les arbres coupés

Il y a donc là une réelle destruction d'un espace de vie reconquis..que l'on ne peut ignorer

Nous souhaitons donc qu'il y ait une compensation sérieuse et effective de cette perte d'espace

redevenu »riche en terme de biodiversité malgré la pollution souterraine . Les quelques arbres

laissés en limite et maintenu taillés pour ne pas gêner l'exposition des panneaux serviront de

rempart visuel pas de zone refuge. L'exploitant de ce parc devrait veiller à un entretien du lieu le

moins impactant possible pour les espèces qui parviendront à s'y établir .

Il sera important de veiller au respect de l'implantation des clôtures grillagées à 15cms du sol au

moins pour faciliter le passage de la petite faune.

3) Du fait de cette pollution du sol existante, il a été demandé à l'opérateur de ne pas remuer la

surface en tout cas le moins possible d'ailleurs les fixations des panneaux devraient se faire par des

structures fixées au sol.

Bien sur c'est essentiel pour ne pas remobiliser ces terres polluées mais nous doutons que ce soit

respecté ... comment implanter le parc sans dessoucher ?!

D'autre part sur le pourtour de cet espace et au milieu nous avons constaté des profonds fossés

 ${\bf qu'il}$ faudra combler pour rendre le terrain plane , comment seront ils comblés et avec ${\bf quoi}\ ?$

La non mobilisation des couches de terre polluée doit vraiment être respectée.

Les arbres contribuaient largement à la stabilité des couches d'ordures et de matériaux, et aussi à la

fixation de l'eau sur place limitant les écoulements . Ce ne sera plus le cas

La commune de Balan qui a permis ce projet en laissant la jouissance du terrain à l'industriel se doit

d'agir pour compenser cette perte d'espace nature

D'autre part il serait souhaitable que les revenus tirés de ce parc soient réutilisés pour s'engager

plus encore dans la transition énergétique avec l'implantation de

EP20505 3/4

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

panneaux photovoltaiques sur les
toits des bâtiments communaux et pour faciliter leurs installation sur
les toitures de bâtiments
commerciaux, industriels, agricoles ou particuliers qui n'entraîne pas
de prédation d'espace
agricole ou nature!

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast. https://www.avast.com/antivirus

Adresse:

Nom:

Cedex: 0 Ville:

Email: acer.asso01@gmail.com Téléphone :

Fichier: balan photovoltaique.pdf

4/4 EP20505